

SELECTIONS D'ENTREE EN FORMATION RENTREE 2016

BUREAU DES SELECTIONS ET CONCOURS

ENGAGEMENT
HUMANISME
ALTÉRITÉ

Avec le concours du Fonds Social Européen, du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et de la Région Réunion, l'I.R.T.S. de La Réunion organise en vue des rentrées de septembre 2016 une nouvelle sélection pour les formations suivantes :

« Sous réserve de financement par le Fonds Social Européen et la Région Réunion pour le public étudiant ou demandeur d'emploi »

Cette nouvelle session est réservée exclusivement aux personnes qui n'ont pas encore candidaté à ces sélections pour la rentrée 2016. Elle n'entre pas dans le cadre de l'admissibilité commune Unaforis et est ouverte à tous secteurs géographiques de l'île.

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

(37* places)
Diplôme d'Etat de Niveau III

Etre titulaire :

- du baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,

ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,

ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, ou d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention Interministérielle des niveaux de formation,

ou d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles,

ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DJSCS

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

(35* places)
Diplôme d'Etat de Niveau III

Etre titulaire :

- du baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,

ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,

ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires,

ou d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles,

ou d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation,

ou du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du CAP « petite enfance », du CAFAMP ou du DEAVS et justifier de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance.

ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DJSCS.

EDUCATEUR SPECIALISE

(52* places)
Diplôme d'Etat de Niveau III

Etre titulaire :

- du baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,

ou de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,

ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires,

ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,

ou du diplôme d'Etat aux fonctions d'aide médico-psychologique et avoir exercé 5 ans dans l'emploi correspondant,

ou du diplôme d'Etat auxiliaire de vie sociale et avoir exercé 5 ans dans l'emploi correspondant,

ou de l'attestation de réussite à l'examen de niveau organisé par la DJSCS.

EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

(17* places)
Diplôme d'Etat de Niveau III

Etre titulaire :

- d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;

ou d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé.

RETRAIT ET DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Du lundi 14 mars 2016 au mercredi 30 mars 2016 inclus

Retrait et dépôt des dossiers de candidature à l'I.R.T.S. de la Réunion - N°1 Sully Brunet - 97470 SAINT BENOIT
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
(ou retrait des dossiers sur le site internet : www.irtsreunion.fr)

(*) Des places sont financées pour des personnes porteuses de handicap, des cursus partiels ainsi que des post jury VAE. Dans tous les cas, la qualité de demandeur d'emploi ou d'étudiant est requise.

Ce service est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Investissement pour la croissance et l'emploi » 2014-2020